

Pour une institution judiciaire plus efficace
Tribune publiée dans Le Monde - 26 août 2011

par François Hollande, Président du conseil général de Corrèze et député (PS),
candidat à la primaire socialiste en vue de la présidentielle de 2012.

Trop lente, trop chère, trop compliquée, dure avec les faibles et faible devant les puissants, mal comprise, contestée et parfois rejetée, la marche de la justice inquiète au lieu de rassurer, elle irrite au lieu d'apaiser. En 2012, le devoir de la gauche sera de restaurer la crédibilité de cette institution essentielle de la République.

UNE JUSTICE PLUS EFFICACE

La démagogie du pouvoir en matière pénale ne doit pas masquer l'importance de la justice quotidienne : divorces, licenciements, surendettement, plus de deux jugements sur trois rendus concernent des litiges de la vie de tous les jours.

Procédures trop complexes, coût trop élevé, les délais sont aussi trop longs au point que dans certaines juridictions il faut attendre trois ans pour divorcer et plus de deux ans pour obtenir une décision prud'homale.

Si le budget de la justice a augmenté depuis une dizaine d'années, l'essentiel de l'augmentation a été consacré aux prisons pour faire face à l'inflation carcérale alors que les moyens alloués aux juridictions françaises restent parmi les plus faibles de tous les pays européens comparables. Et le budget déjà indigent de l'aide juridictionnelle va devenir indécent avec la réforme de la garde à vue.

Le devoir de la gauche sera donc de doter progressivement l'institution judiciaire des moyens nécessaires au fonctionnement de la justice civile, commerciale et prud'homale, celle qui concerne la vie quotidienne de millions de Français. Mais l'argent ne fait pas tout.

Une justice mieux dotée sera aussi plus diligente en développant les modes alternatifs de règlement des conflits, comme la conciliation ou la médiation, et en proposant des solutions novatrices pour les litiges avec les opérateurs de l'Internet et pour les achats en ligne.

Il faudra aussi simplifier la justice en dématérialisant progressivement les procédures grâce à un grand plan pluriannuel d'informatisation qui dotera enfin les juridictions d'outils modernes et performants. Les services de greffe seront renforcés, un bureau national d'exécution des peines rattaché au casier judiciaire national et un service d'aide au recouvrement des dommages et intérêts créé dans chaque cour d'appel pour les victimes d'infractions qui ne peuvent bénéficier de la commission d'indemnisation.

Quant au clivage stupide entre ceux qui défendraient les victimes et ceux qui défendraient les grands principes, l'échec, aujourd'hui patent, du sarkozysme dans la lutte contre la délinquance prouve que la réinsertion des détenus est le seul vrai moyen de lutter efficacement contre la récidive.

S'il est bien sûr hors de question de relâcher des gens considérés comme dangereux, il ne faut pas attendre la fin de leur peine pour se poser la question des soins à leur apporter mais les soigner tout au long de leur détention.

Tandis que les violences et les atteintes aux personnes continuent à progresser à un rythme inquiétant, la justice doit lutter contre toutes les formes de délinquance, celle qui empoisonne la vie quotidienne de nos concitoyens bien sûr, mais aussi la

grande délinquance, fiscale et financière, qui spolie la nation et affaiblit l'économie. Sacrifiée depuis 2002, la police judiciaire économique et financière sera donc reconstruite et renforcée.

INDÉPENDANTE

Nomination de magistrats proches du pouvoir à tous les emplois stratégiques, caporalisation des parquets, composition politique du Conseil supérieur de la magistrature : il faut en finir avec cette conception d'un autre âge, celle d'une justice soumise au pouvoir. L'indépendance de la justice n'est pas une concession à accorder aux magistrats, c'est une exigence première pour les justiciables qui doivent avoir la certitude que tous les magistrats, ceux du siège mais aussi ceux du parquet ne se déterminent qu'en fonction de la loi et de l'intérêt général et non des services rendus ou de l'avancement espéré.

Le poison distillé dans l'esprit public par les affaires Woerth-Bettencourt ou Lagarde-Tapie affaiblit un parquet trop souvent accusé de partialité ou suspecté de sujétion.

Nous devons donc non seulement prohiber les instructions individuelles au parquet de nature à dévier le cours de la justice mais aussi réformer son statut, d'autant que la Cour européenne des droits de l'homme vient de rappeler que les procureurs français ne sont pas des magistrats indépendants, dès lors que leur nomination et leur carrière dépendent du pouvoir exécutif.

ET RESPECTÉE

Garantir l'indépendance de la justice ne suffira pas, il nous faudra garantir aussi le respect qui lui est dû et donc bannir la démagogie consistant à jouer l'opinion contre les juges et à les enfermer dans un piège infernal, leur reprochant tantôt d'emprisonner des innocents comme dans l'affaire d'Outreau, tantôt de relâcher des coupables comme dans l'affaire de Pornic.

Nous bannirons la démagogie consistant à désigner à l'opinion ceux qui seraient censés représenter un danger : les mineurs, les étrangers, les malades mentaux, les anciens détenus, pour justifier une fuite en avant législative vers une société sous haute surveillance, de l'enfermement et du fichage tous azimuts.

Depuis trop d'années, chaque fait divers médiatisé conduit Nicolas Sarkozy à annoncer une nouvelle réforme, utilisant la même recette, celle d'une vision émotive de la justice qu'il instrumentalise à des fins politiques.

Cette frénésie législative aboutit aujourd'hui à une confusion des textes dénoncée par tous les professionnels du droit. Le code de procédure pénale est devenu un millefeuille illisible et la justice des mineurs est remise en cause dans son essence même. Nous devons prendre le temps nécessaire d'une remise à plat de notre système pénal car ce n'est pas de lois que nous manquons mais d'une simplification et des moyens de faire appliquer celles qui existent, y compris par une vraie police judiciaire digne de ce nom.

Après des années de dérive populiste où l'abondance des discours et la multiplication des textes n'ont servi qu'à masquer l'absence de moyens et le manque de cohérence, nous devons rétablir le respect des principes républicains, la force de l'Etat de droit et le droit à la justice pour tous.